



<b>Adresse du requérant</b>	
-----------------------------	--

<b>Lieu et date</b>	
---------------------	--

<b>Logo de l'exploitant</b>	
-----------------------------	--

### Objet : Avis technique concernant l'assainissement des eaux usées lors d'une autorisation en vertu de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de revenir sur votre demande pour le raccordement des **eaux usées** du projet ci-dessous en vue d'un traitement biologique adéquat au sein d'une station d'épuration, afin de prévenir la détérioration de l'état des masses d'eau, due à la réalisation du projet.

<b>Intitulé du projet <sup>1</sup></b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Requérant</b>	
<b>Date de Demande</b>	
Date présumée du premier rejet d'eau d'usée <sup>1</sup>	

<b>Raccordement eaux usées</b>	<input type="checkbox"/> Eaux mixtes	<input type="checkbox"/> Eaux usées	
Etat	<input type="checkbox"/> Surcharge totale	<input type="checkbox"/> Surcharge partielle	<input type="checkbox"/> Ecoulement libre

<b>Raccordement eaux pluviales</b>	<input type="checkbox"/> Eaux mixtes	<input type="checkbox"/> Eaux pluviales	<input type="checkbox"/> Cours d'eau
Etat	<input type="checkbox"/> Surcharge totale	<input type="checkbox"/> Surcharge partielle	<input type="checkbox"/> Ecoulement libre

<b>Station d'épuration biologique</b>		
Nom et code		
Capacité totale de la STEP (EH)	Réserve théorique restante de la STEP (EH)	Charge polluante du projet (EH) <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Informations fournies par le requérant



### Informations supplémentaires si le traitement adéquat n'est pas possible en l'état actuel

Type de travaux prévus (p.ex. extension, optimisation des réseaux ou de la station d'épuration, station d'épuration provisoire, cuve étanche, etc.)

### Date de finalisation présumée des travaux d'optimisation

Nouvelle capacité totale  
(EH)<sup>2</sup>

Réserve restante  
(EH)<sup>2</sup>

Charge polluante du projet  
(EH)<sup>1</sup>

### Autres remarques :

Par conséquent :

<input type="checkbox"/>	<p>Nous vous confirmons par la présente que les eaux usées issues du projet sous rubrique pourront être traitées de manière adéquate.</p> <p><i>Cet avis est valable 6 mois et sera prolongé de deux ans à partir de la date de signature de la décision ministérielle.<sup>3</sup></i></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Nous avons le regret de vous informer que la station d'épuration ne dispose pas des réserves nécessaires pour traiter les eaux usées issues du projet sous rubrique.</p> <p><i>Les responsables de l'Administration communale, l'exploitant de la station d'épuration ainsi que les représentants de l'Administration de la gestion de l'eau devront se concerter pour élaborer une solution adéquate afin de prévenir la détérioration de l'état des masses d'eau.</i></p>

Le présent avis technique a été rédigé sur la base des informations fournies et ne peut en aucun cas engager la responsabilité de l'exploitant de la station d'épuration.

Veuillez noter que toute modification du projet, susceptible de changer les éléments précités, devra nous être communiquée dans les plus courts délais et entraînera la caducité du présent avis.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Signature de  
l'exploitant

<sup>2</sup> Si les informations sont disponibles

<sup>3</sup> Il est à noter que pour toute demande d'autorisation relative à l'eau auprès de l'Administration de la gestion de l'eau, respectivement son renouvellement ou sa modification, l'avis technique annexé à la demande doit être daté de moins de six mois (la date de référence étant la date de demande d'autorisation).